GDF SUEZ

26447

Société Anonyme au capital de 2 321 639 015 euros

Siège social : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie

542 107 651 R.C.S. NANTERRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 1er août 2012

PROCES-VERBAL n° 759

(Exemplaire destiné à l'Administration)

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE NANTERRE
Le 17/08/2012 Bordereau n°2012/1 759 Case n°3
Enregistrement : 500 €
Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent des impôts
Fabienne CHRASMANE
agent des finances publiques
Ext 14226

Étaient présents :
M. Gérard MESTRALLET, Président-Directeur Général
M. Jean-François CIRELLI, Vice-Président
M. Edmond ALPHANDERY, Administrateur
M. Alain BEULLIER, Administrateur
M. Bruno BEZARD, Administrateur
M. Olivier BOURGES, Administrateur
M. Aldo CARDOSO, Administrateur
M. René CARRON, Administrateur
Mme Françoise MALRIEU, Administrateur
Mme Anne-Marie MOURER, Administrateur
Mme Stéphane PALLEZ, Administrateur
M. Patrick PETITJEAN, Administrateur
Mme Gabrielle PRUNET, Administrateur

M. Gérard LAMARCHE, Censeur

M. Pierre-Franck CHEVET, Commissaire du gouvernement

M. Jean-Marc GUERRAND, représentant du Comité Central d'entreprise

Mme Isabelle KOCHER, Directeur Général Adjoint
M. Alain CHAIGNEAU, Secrétaire Général

Monsieur Patrick van der BEKEN, Secrétaire du Conseil d'administration
Monsieur Pascal PLOCQUE, Secrétariat du Conseil d'administration

La séance est ouverte à 13 heures 15.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°26447 en date du 21/08/2012

Le Président présente les excuses de MM. Albert FRERE, Vice-Président, Jean-Louis BEFFA, Paul DESMARAIS Jr, Ramon FERNANDEZ, Pierre MONGIN et Lord SIMON of HIGHBURY, Administrateurs.

Il précise que MM. FRERE, BEFFA, DESMARAIS Jr, FERNANDEZ, MONGIN et Lord SIMON of HIGHBURY ont donné pouvoir.

CONSTATATION DU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL DE GDF SUEZ AU 30 JUIN 2012

M. Alain CHAIGNEAU rappelle qu'il appartient au Conseil de constater le nombre et le montant nominal des actions émises par GDF SUEZ entre le 1er janvier et le 30 juin 2012 et résultant de la levée d'options de souscription d'actions.

Le Conseil constate que, pendant cette période, 134.434 actions nouvelles de 1 euro nominal ont été souscrites par levée d'options de souscription d'actions provenant de 2 plans différents.

Le prix d'émission, après ajustement, des actions nouvelles ainsi créées est de :

- EUR 15,71 pour 52.442 actions (plan du 20 novembre 2002)
- EUR 16,84 pour 81.992 actions (plan du 17 novembre 2004)

Ces souscriptions représentent une valeur d'émission totale de EUR 2.204.609,10 correspondant à un prix de souscription moyen de EUR 16,40.

En conséquence, le capital social est augmenté de EUR 134.434 par émission de 134.434 actions nouvelles de 1 euro nominal, créées jouissance du 1er janvier 2012, entièrement libérées, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et entièrement assimilées aux actions anciennes.

Le capital est donc porté de EUR 2.321.639.015 à **EUR 2.321.773.449**.

La différence entre la valeur d'émission des actions EUR 2.204.609,10 et leur valeur nominale EUR 134.434 constitue une prime d'émission de EUR 2.070.175,10 qui sera inscrite au passif du bilan et sur laquelle porteront le droit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Modification des statuts

En conséquence de la constatation qui précède, le Conseil décide :

- de modifier le 1er paragraphe de l'article 6 (capital social) des statuts de la façon suivante :

"ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 2.321.773.449 euros. Il est composé de 2.321.773.449 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées. "

- de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

Le Secrétaire Général,

Alain CHAIGNEAU